

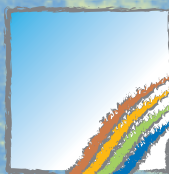
PROJET ASSOCIATIF 2007 - 2011

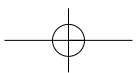
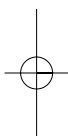
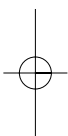
Projet adopté

par l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 11 Janvier 2007

Enfants, Adultes, Familles

Association Sauvegarde 85







Sommaire

LA DEMARCHE	P. 04
L'HISTOIRE	P. 05
L'IDENTITE de l'ASSOCIATION SAUVEGARDE 85	P. 06
LES VALEURS PORTEES ET DEFENDUES PAR LA SAUVEGARDE 85	P. 07
1. L'Homme au centre de tout projet	P. 07
2. La tolérance et le respect de l'autre	P. 07
3. La solidarité et la manière de la vivre	P. 08
LES MISSIONS	P. 09
LES MOYENS	P. 09
1. Des ressources humaines	P. 10
2. Des ressources financières	P. 10
3. Des moyens techniques	P. 11
4. Une organisation interne et un partenariat	P. 11
5. Des services et établissements	P. 12
Protection de l'enfance et aide à la parentalité	P. 12
Education spéciale et formation de jeunes déficients intellectuels légers	P. 12
Formation et insertion professionnelle d'adultes présentant des handicaps légers	P. 13
Protection juridique des personnes, des prestations et des biens	P. 13
Une direction générale	P. 13
LES ORIENTATIONS et LES ENGAGEMENTS POUR 2007-2011	P. 14
Mieux communiquer	P. 14
Assurer une dynamique continue à la vie associative	P. 14
Mieux agir ensemble	P. 14
Réaffirmer notre éthique associative	P. 14
Faire partager et sensibiliser	P. 15
Innover	P. 15
Evaluer	P. 15
LEXIQUE / SIGLES ET LIENS	P. 16



LA DEMARCHE

La Charte associative, élaborée en 2000, était accompagnée d'un Projet couvrant la période 2001-2005.

Le Bureau du 15 novembre 2005 a décidé d'entreprendre l'évaluation de ce Projet associatif à partir de janvier 2006, avec le concours de l'URIOPSS et de l'UNIOPSS, à travers *le Guide de l'ambition associative*.

Comme en 1999-2000, la Sauvegarde a décidé **d'élaborer son nouveau Projet**, en tenant compte des services accomplis, des savoir-faire et des expériences acquises, des points forts comme des points faibles, **pour projeter la marche de la Sauvegarde dans les 5 années à venir**. Il a paru indispensable d'associer à cette élaboration l'ensemble des acteurs internes, administrateurs et salariés, dans le respect de la tradition et des spécificités de la Sauvegarde 85.

Les principes suivants ont été arrêtés par le Bureau du 13 décembre 2005 :

- L'URIOPSS accompagnera cette démarche, comme guide dans la méthode,
- Le secrétaire du Conseil d'Administration a été choisi comme rapporteur référent de

l'ensemble de la démarche, animateur d'un comité de pilotage,

- La mise en place de deux séries de groupes de travail transversaux (diagnostic et projet), intégrant des administrateurs, des directeurs, des chefs de service et des personnels de chaque service. Des questionnaires ont été également remplis. Le président et le directeur général, garants de la démarche, n'ont volontairement pas participé à ces réunions afin de faciliter le diagnostic partagé par les différents acteurs,

- L'édition de cinq numéros d'un journal-bilan du projet associatif, rapportant les contenus des échanges des groupes de travail, destinés à tous les salariés et administrateurs,

- L'élaboration d'un calendrier comportant deux étapes :

- janvier à mai 2006 : bilan du projet associatif 2001-2005 et état des lieux de la Sauvegarde 85 ; présentation du bilan d'étape à l'Assemblée Générale de juin 2006.

- 4^{ème} trimestre 2006 : définition du nouveau projet associatif 2007-2011.

Cette démarche a impliqué 17 administrateurs, 43 salariés dont les cadres, en 13 réunions sur près de 450 heures de travail collectif. Elle a aussi concerné les partenaires institutionnels de la Sauvegarde 85 qui ont été consultés.



Sans remettre en cause le contenu de la première Charte, il est apparu nécessaire, au cours des débats, de simplifier sa présentation et sa rédaction, afin de permettre à l'ensemble des personnes concernées, une meilleure compréhension, conduisant à une appropriation individuelle et collective du nouveau Projet.

Les changements profonds que vit la société actuelle, les diverses crises et les pertes de références nous interrogent, et nous appellent à **réaffirmer nos convictions et nos valeurs**, ainsi qu'à définir des orientations pour les années à venir, afin de disposer d'un guide fiable, dans un contexte mouvant, pour l'action sociale et médico-sociale menée par notre association.

L'HISTOIRE

La **Sauvegarde** est née en 1958 de la volonté conjointe de personnes (magistrat de l'enfance et directeur de la santé et de la population), et d'organismes publics ou associatifs (MSA, CAF, UDAF), sous la forme **d'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)**, affiliée à l'UNARSEA (Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde), par le biais de l'ARSEA de Poitiers, puis d'Angers en 1961.

Les buts fondateurs étaient à la fois humanistes, (très précisément orientés vers la prise en charge des jeunes en difficulté dans leurs familles), et l'expression d'intérêts et d'opportunités partagés, afin de réguler et d'activer les réponses aux problèmes sociaux sur le département, en direction des personnes les plus fragiles.

L'objectif était de pouvoir compter sur une association autonome, diversifiant les réponses jusqu'alors apportées par les services publics, capable de mobiliser des savoir-faire professionnels dans le domaine de l'action éducative, préventive, au bénéfice des jeunes en difficulté et de leur famille. Elle a créé ainsi la tutelle aux prestations sociales enfants, puis a proposé aux magistrats un service d'enquêtes sociales et d'assistance éducative, au sein d'un service social spécialisé, dans le but de prolonger, seconder et renforcer l'action des juges.

L'Association, constituée le 20 avril 1958 et dont les statuts sont déposés le 14 mai, se crée dans un contexte particulier, historique, notamment :

- la création en 1945 des juges des enfants, par l'ordonnance du 2 février, qui inscrit également la prééminence de l'éducation sur la répression, pour les jeunes en difficulté et les jeunes délinquants ;



- un mouvement de réflexion de militants et des pouvoirs publics donnant naissance à l'ordonnance du 23 décembre 58 qui permet au juge des enfants d'ordonner des mesures d'assistance éducative pour les mineurs en danger, suivie de l'arrêté du 26 décembre qui invite, comme la circulaire de l'Education Surveillée du 7 janvier 1959, à la création d'associations d'action éducative.

L'Association, en se créant, dépose des statuts dont l'objet associatif est "d'organiser et gérer auprès du Tribunal de La Roche sur Yon, un service social spécialisé, fonctionnant en liaison étroite avec les organismes sociaux et les administrations intéressés".

Les fondateurs bénévoles de l'association cherchaient en 1958 autour du statut associatif "Loi 1901", à :

- garantir le pluralisme politique, idéologique, et philosophique, de l'ensemble des acteurs, dans une organisation, a priori laïque, même si influencée par certaines valeurs, chrétiennes mais surtout humanistes dès l'origine,
- mobiliser les adhérents et les militants, les administrateurs, les salariés, sur des objectifs précis,
- sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes sociaux des jeunes et de leurs familles, en difficulté, ainsi que les pouvoirs publics,

sur les besoins non satisfaits,

- assurer un financement des actions compatible avec l'indépendance de l'Association,
- participer dans un esprit d'émulation, et de complémentarité avec les services publics, à la gestion de projets de prise en charge,
- développer un esprit de recherche, d'innovation et de création.

L'IDENTITE DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 85

La Sauvegarde 85 est une personne morale, Association loi 1901, à vocation sociale, au service de la personne mineure et majeure en difficulté, qui effectue des missions d'intérêt général et d'utilité sociale, sur le département de la Vendée. Elle s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Les administrateurs et les professionnels contribuent par leurs actions à protéger, accompagner, éduquer, développer les compétences, mobiliser, insérer, orienter les personnes en situation de handicap, de danger, de précarité, de rupture ou de risque d'exclusion, dans le respect de leur personnalité.

La Sauvegarde 85 agit non pas seulement pour l'enfant ou le jeune adulte considéré isolément comme un simple individu, mais **pour une personne dans son environnement**. Enfin, il est nécessaire de déterminer un dispositif d'ob-



Enfants, Adultes, Familles

Association Sauvegarde 85

jectifs et d'évaluation, pour mobiliser les compétences, donner du crédit au travail accompli, et centrer les énergies sur les enfants, leurs familles et les adultes accompagnés.

Pour ce, **la Sauvegarde 85** a senti dès 1999 la nécessité de définir un projet écrit de fonctionnement bâti sur un socle fédérateur des personnes et des actions (une Charte), tout en garantissant une harmonie, une continuité et une cohérence des missions et des projets vis à vis de son histoire et de son expérience.

Cette Charte permettait de mettre en évidence les Valeurs, les options fondamentales, les convictions profondes des responsables de l'Association.

LES VALEURS PORTEES ET DEFENDUES PAR LA SAUVEGARDE 85

Aujourd'hui encore, **l'Association Sauvegarde 85**, pour son Ethique, fait siennes les trois grandes valeurs humanistes suivantes et s'engage à mettre en œuvre les moyens pour les garantir, dans le respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention Internationale des Droits de l'enfant, de la déclaration Internationale des Droits des

Personnes Handicapées, de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux, et de la Charte de la diversité, sans oublier les Devoirs, qui sont attachés aux Droits et contribuent à leur donner du sens :

- L'Homme au centre de tout projet,
- La tolérance et le respect de l'autre,
- La solidarité et la manière de la vivre

1. L'Homme au centre de tout projet

- La promotion de l'être humain dans sa dignité et son environnement, quelles que soient ses difficultés
- Le refus de la fatalité pour
 - permettre à l'autre d'être acteur de sa vie
 - ne pas subir les évolutions sociétales et en être acteur, s'engager
 - affirmer et défendre ses convictions, pour accompagner les évolutions
- L'adaptation des projets en fonction des besoins des personnes accompagnées
- La volonté d'y associer le plus possible les personnes

2. La tolérance et le respect de l'autre

- Le respect des personnes dans



leurs différences, leurs choix et projet de vie, leur liberté d'opinion et d'expression.

- Le refus de la violence et le questionnement sur les phénomènes qui en découlent.
- La confidentialité " partagée ", au sens d'échanges d'informations strictement nécessaires aux prises en charges des personnes, dans le respect des bonnes pratiques et des règles du secret professionnel.

3. La solidarité, et la manière de la vivre

- L'ouverture et la solidarité entre les hommes, les peuples et les générations.
- Le respect des principes d'évolution et de changement, en lien avec l'Homme au centre de tout projet et la notion d'adaptation.
- Le temps, qui doit être pris en compte pour permettre l'appropriation, la maturation, et la mise en valeur des actions, qui sont menées dans des espaces singuliers.

Les fondateurs, les administrateurs militants, les adhérents et salariés qui se sont succédés tout au long des décennies ont été, et sont toujours, porteurs de ces valeurs fondamentales, qui peuvent être exprimées différemment mais qui représentent le socle de l'association, son idéal, son éthique.

Il convenait donc de rappeler ces valeurs fondamentales et permanentes en y adjoignant d'autres principes incontournables :

- reconnaître la pertinence et l'engagement du fait associatif,
- affirmer et assurer la compétence de tous les acteurs
- mettre en œuvre une logique de connaissance et d'évaluation.

Le premier étant la volonté de voir reconnaître **la compétence et l'engagement spécifique du fait associatif**, permettant de rassembler de manière désintéressée des personnes volontaires, bénévoles, militantes, au service du mieux être des Hommes, par le biais de services et d'actions de prise en charge et d'accompagnement, dont elles sont responsables, et qui sont menés par des professionnels salariés. Les administrateurs et adhérents revendiquent cette reconnaissance de compétence de la part des pouvoirs publics, qui leur confient des missions sociales et médico-sociales.

Le second étant la volonté de permettre à chacun, par une formation initiale et continue, et dans un cadre collectif, d'exercer ses fonctions, quelles qu'elles soient, en toute compétence.

Le troisième étant la volonté affirmée de vérifier la qualité des actions mises en œuvre, et de pou-



voir valider effectivement ces compétences, en soumettant les activités, les projets, et les acteurs, **à une logique de connaissance et d'évaluation**. En effet, c'est en reconnaissant la part de contrôle nécessaire à une mission d'intérêt général et d'utilité sociale que nous assumerons, au mieux, notre responsabilité, gagnerons et conserverons la confiance que nous attendons des pouvoirs publics et notre légitimité.

La Sauvegarde est donc un partenaire à part entière aux côtés des pouvoirs publics. Elle entend promouvoir une dynamique participative, contribuant par son action à un idéal de cohésion sociale et de solidarité, tenant **un rôle d'acteur de politique sociale**.

LES MISSIONS

Les **Valeurs** soutiennent, accompagnent, guident et nourrissent notre action. Elles se traduisent en **Missions** qui découlent de l'objet de l'association, défini dans ses statuts. Ce sont, entre autres :

- Protéger, accompagner, associer, soutenir et conseiller les enfants, les jeunes, les adultes en difficultés sociales et psychosociales et/ou vulnérables, en situation de handicap, dans la résolution de leurs difficultés, en leur proposant des services spéci-

fiques et adaptés à leur situation.

- Promouvoir la personne, ses potentiels et ses compétences, ses droits et valeurs de dignité et d'éducation.
- Défendre en justice les intérêts des personnes " vulnérables ".
- Développer les notions de droits, de devoirs, de responsabilité, d'acteur social des personnes et des groupes.
- Proposer des actions de proximité, principalement sur le territoire du département de la Vendée.
- Contribuer à l'amélioration de la cohésion sociale.
- Participer, par notre militantisme, à la consolidation d'une société démocratique et solidaire, en interpellant les pouvoirs publics, et en prenant place dans le débat sur les questions sociales.
- Observer, être à l'écoute, attentifs et réactifs aux besoins des personnes, des services, des partenaires pour, par cette vigilance, être créatifs et force de propositions auprès des pouvoirs publics.

Pour mener à bien ces **Missions**, **la Sauvegarde 85** dispose de divers **Moyens**.

LES MOYENS

L'Association Sauvegarde 85 développe ses compétences au travers de ses diverses ressources et de son organisation, articulées autour de services et établis-



ments spécifiques, et de partenariats.

1. Des Ressources Humaines

Cette action sociale, médico-sociale, et d'insertion professionnelle est mise en œuvre, sous la responsabilité du conseil d'administration (21 administrateurs dont 13 membres du bureau) travaillant en commissions, et de l'encadrement (directeur général, directeurs et chefs de service éducatif ou adjoints de direction), entourés de collaborateurs divers (260 permanents), dans les domaines :

- éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, apprentis éducateurs, ...)
- médico-psychologique (psychologues, médecins-psychiatres, médecin généraliste...)
- paramédical (infirmier, psychomotricien, orthophoniste...)
- social (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, délégués à la tutelle, médiateurs familiaux, juristes...)
- formation professionnelle, encadrement (éducateurs techniques, spécialisés, ou moniteurs d'ateliers...) et enseignement (professeurs des écoles...)
- administratif (secrétaires de direction, secrétaires, comptables...)
- économat, services généraux et

production (agents techniques, ouvriers et agents d'entretien, cuisiniers, veilleurs de nuit, maîtresses de maison, ouvriers de production...)

L'ensemble de ces professionnels est intégré dans un dispositif de management des hommes et des projets institutionnels, qui prend en compte et développe les compétences par les orientations dans le recrutement, la formation continue et une dynamique d'équipe soutenue par des actions d'évaluation, de supervision, d'accompagnement des projets.

Dans la majorité des cas, les établissements et services sont constitués d'antennes géographiquement cohérentes, permettant aux professionnels d'agir sur des territoires, proches des besoins des populations et des réseaux de partenaires (bassins d'emploi, bassins de vie).

2. Des Ressources Financières

Les budgets des diverses structures de l'Association sont constitués pour l'essentiel des prix de journée, budgets globaux ou des subventions des différents financeurs que sont l'Etat (DDASS / Ministère de la Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Cour d'Appel / DRTEFP), l'Assurance Maladie, le Conseil Général, la



CAF, la MSA, la Ville de la Roche-sur-Yon, et les communes financeurs de Point Rencontre et de la Médiation Familiale et divers autres financeurs et mécènes et, d'autre part, des produits des prestations d'Util' 85 (ESAT Production, et Entreprise adaptée).

La quasi-totalité des ressources provenant de fonds publics, l'Association s'impose une rigueur de gestion et d'orientation des dépenses par des procédures comptables et financières, et des contrôles budgétaires et de gestion en interne (commissariat aux comptes), assurant aux autorités de contrôle une totale transparence.

3. Des Moyens Techniques

Moyens techniques : **la Sauvegarde 85** recherche la meilleure adéquation possible entre les besoins des établissements et services et les moyens matériels à mettre à leur disposition. Ainsi, la politique d'investissement s'oriente, en matière immobilière, de façon à garantir, au meilleur rapport coût-qualité, les conditions d'accueil et de prise en charge des personnes dans des lieux agréables, ainsi que les conditions d'exercice des professionnels à chacun des postes occupés. Elle recherche régulièrement les moyens d'améliorer et

de rationaliser les équipements, et d'assurer leur conformité aux normes.

4. Une Organisation

- En interne :

L'Association a fait le choix d'une organisation reposant sur des principes de compétence des acteurs, de délégation des pouvoirs et des moyens d'action au directeur général et aux directeurs, qui rendent compte de leur activité au Conseil d'Administration, et de regroupement des activités et des missions confiées en fonction de leur champ de compétence. Cette organisation et son management, prévus à l'article 18 des statuts, sont définis dans le Règlement Général de Fonctionnement de l'Association, et ses annexes.

Cette organisation exige des établissements et services qu'ils se dotent eux-mêmes de projets adaptés et dynamiques, et de procédures de management, de gestion et de référentiels qualité, respectueux des principes associatifs. Les projets institutionnels sont évalués et révisés régulièrement. Les initiatives prises par l'association dès 1999 pour les projets de service et les référentiels qualité trouvent tout leur sens depuis les lois 2002-2 et 2005-102, et la loi sur la protec-



tion juridique des majeurs, qui sont, entre autre, les guides et les références pour l'action sociale et médico-sociale, et l'emploi adapté et protégé.

- Un partenariat :

Les professionnels et les administrateurs s'engagent également dans des relations extérieures avec l'ensemble des réseaux d'acteurs de l'action sociale et médico-sociale locale, départementale, régionale et nationale, et notamment avec les services de l'Etat, le Conseil Général, la CAF et les autres institutions ainsi que l'ensemble des associations. Cette logique de partenariat est indispensable à l'analyse, à la cohérence et à la dynamisation des actions menées et des projets étudiés. L'association est attentive et disponible pour l'évolution des systèmes réseaux et de coopération.

5. Des services et établissements

La Sauvegarde 85, après la tutelle aux prestations sociales enfants, s'est vue confier par les pouvoirs publics des missions nouvelles au cours de près de 50 ans d'histoire : l'action éducative pour l'enfance en danger, l'éducation spéciale pour l'enfance déficiente, la tutelle aux majeurs, le travail protégé pour des adultes

1 - Protection de l'enfance et aide à la parentalité

par un Service de Milieu Ouvert, regroupant :

- Une activité d'accompagnement éducatif (AcE), de jeunes et de leur famille, qui sont demandeurs d'un soutien au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général, qui confie cette mission à la Sauvegarde.
- une action éducative en milieu ouvert judiciaire (AEMO), pour des jeunes en danger, à la demande des juges des enfants, en lien avec le Conseil Général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- une activité d'investigation décidée par les juges des enfants, habilitée par la PJJ.
- un " point - rencontre ", pour l'exercice des droits de visite interrompus.
- une activité de médiation familiale, en lien avec la CAF et les magistrats.
- l'administration ad-hoc

2 - Education spéciale et formation de jeunes déficients intellectuels légers

par un Centre Spécialisé, le Val d'Yon, regroupant :

- un institut médico-éducatif, (IME) établissement accueillant



en internat et semi-internat des jeunes garçons et filles de 12 à 20 ans, déficients légers, orientés par la CDAPH, et leur dispensant scolarité adaptée et soins ;

- un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), accompagnant également des jeunes handicapés des deux sexes, de 6 à 20 ans, scolarisés ou en formation professionnelle, orientés dans les mêmes conditions, ces deux structures étant agréées par la DDASS.

3 - Formation et insertion professionnelle d'adultes présentant des handicaps légers

par une structure spécialisée, Util'85, regroupant :

- un établissement et service d'aide au travail (ESAT) sans hébergement, gérant des activités économiques diversifiées, permettant le soutien et l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés, orientés par la CDAPH, au sein d'antennes-ateliers, agrément DDASS,
- une entreprise adaptée, faisant partie du milieu ordinaire, salariant des travailleurs handicapés orientés dans les mêmes conditions et réalisant des activités économiques diverses, convention DRTEFP.

4 - Protection juridique des personnes, des prestations et des biens

par un service de tutelles, regroupant :

- des missions de tutelles aux prestations sociales enfants et adultes, (TPSE, TPSA)
- des missions de tutelles aux majeurs protégés, tutelles et curatelles d'Etat, (TMP)
- des enquêtes sociales, pour le compte du juge des tutelles, pour des personnes adultes vulnérables,
- des mesures administrateurs ad-hoc,
- des procédures de rétablissement personnel (surendettement).

5 - Une Direction Générale

- Service exécutif de la politique associative, assurant des missions d'animation, de coordination, d'administration, de représentation, de communication, de conseil et de contrôle au service des structures et des projets de la Sauvegarde 85.
- La Sauvegarde 85 siège dans diverses instances départementales, CDAPH, Conseil départemental d'Insertion, Conseil départemental de Prévention de la délinquance, conseils locaux...



handicapés, les enquêtes sociales et investigations, la prévention spécialisée, l'insertion sociale...

En 2007, l'association est agréée et habilitée par les autorités judiciaires et administratives du département de la Vendée ou de la Région Pays de la Loire pour l'exercice des missions suivantes:

LES ORIENTATIONS ET LES ENGAGEMENTS POUR 2007-2011

Au vu des travaux réalisés dans le cadre du projet associatif, **l'Association Sauvegarde 85 se fixe sept grands engagements et orientations pour 2007 - 2011 :**

- Mieux communiquer ;
- Assurer une dynamique continue à la vie associative ;
- Mieux agir ensemble ;
- Réaffirmer son éthique associative ;
- Faire partager et sensibiliser ;
- Innover ;
- Evaluer.

Mieux communiquer

- ✓ Mieux vivre ensemble, mieux se connaître et rapprocher ainsi les différents acteurs de toute l'association : la vie associative ;
- ✓ Mieux communiquer auprès des salariés sur la mission de participation et de consolidation d'une société démocratique et solidaire ;

- ✓ Organiser et développer un mode de communication externe sur nos actions.

Assurer une dynamique continue à la vie associative

- ✓ Développer l'écoute des personnes accompagnées pour mieux répondre à leurs préoccupations et donner toute leur place aux personnes en situation de handicap au sein de l'association ;
- ✓ Organiser des temps de réflexions transversales à l'association et mettre ainsi en place des temps et lieux d'échange sur l'évolution des besoins, les pratiques et sur les transferts de compétences
- ✓ Développer la formation professionnelle au sein de l'association ; développer et valoriser les compétences des administrateurs bénévoles ;
- ✓ S'ouvrir vers l'extérieur ;
- ✓ Mettre en place un groupe de suivi du projet associatif pour accompagner sa mise en œuvre concrète et l'évaluer.

Mieux agir ensemble

- ✓ Réaffirmer le militantisme, afficher et diffuser les positionnements politiques sociétaux et être force de propositions ;
- ✓ Conforter le rôle et la place de chacun et les relations administrateurs - salariés, afin de renforcer l'identité associative ;



✓ Rester vigilants sur les évolutions du travail social en affirmant nos convictions.

Réaffirmer notre éthique associative

- ✓ Mettre en avant nos valeurs ;
- ✓ Veiller à ce que l'objet de nos statuts et nos valeurs soient respectés et que les moyens autorisés garantissent la bonne mise en œuvre, la qualité de nos missions et notre crédibilité d'action ;
- ✓ Rechercher l'adaptation permanente de notre potentiel aux besoins des personnes en difficultés ;
- ✓ Créer un comité d'Éthique permettant de ré-interroger, et de travailler de façon permanente sur les valeurs et leur déclinaison, et les garantir au sein de l'association.

Faire partager et sensibiliser

- ✓ Faire connaître l'association et la faire reconnaître ;
- ✓ Sensibiliser l'opinion publique, à chaque niveau de l'association :
 - à la nécessité d'être solidaire dans les différences et à la place de chacun comme citoyen
 - et ce pour changer les regards, pour plus de solidarité ;
- ✓ Développer la mise en réseau, pour être plus forts sur des positions politiques et développer des réseaux transversaux (sectoriels,

intersectoriels...), pour introduire du contradictoire et des synergies en partenariat avec les autres associations.

Innover

- ✓ Associer davantage et faire participer, chaque fois que possible, les personnes accompagnées aux actions qui les concernent ;
- ✓ Rechercher des réponses nouvelles et les expérimenter pour mieux s'adapter aux besoins des personnes accompagnées ;
- ✓ Proposer des réponses aux besoins non satisfaits ou à venir ;
- ✓ Développer les singularités de l'association Sauvegarde 85 pour travailler en complémentarité avec les autres associations.

Evaluer

- L'évaluation doit garantir la mise en œuvre du projet associatif. Ainsi, différents outils peuvent être mis en place :
- ✓ Les travaux du groupe de suivi et du comité d'éthique seront présentés annuellement et débattus au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale ;
 - ✓ Un conseil d'administration consacré à ce débat politique sous forme de séminaire, qui aura pour objet d'évaluer politiquement le projet associatif ;
 - ✓ L'Assemblée générale ;
 - ...



Des Plans d'Action seront mis en place pour chaque orientation/engagement, dans le cadre du groupe de suivi du Projet quinquennal. Ces Plans auront donc l'objectif de "faire vivre" le Projet associatif.

Lexique :

Source : dictionnaires Petit Robert / Maxidico ; Wikipédia ; Journal Officiel Ministère de la cohésion sociale

Association : c'est "la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices (...)" (article 1er de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association).

Charte : écrit solennel consignait un ensemble de règles, de valeurs et de principes fondamentaux.

Entreprise adaptée : "Les entreprises adaptées (...) permettent à des travailleurs handicapés à efficience réduite, d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Elles favorisent le projet professionnel du salarié handicapé en vue de sa valorisation, de sa promotion et de sa mobilité au sein de la structure elle-même ou vers d'autres entreprises." (décret du 13 février 2006). Anciens ateliers protégés.

Ethique : science de la morale, branche de la philosophie, discipline qui se donne pour but de dire comment les êtres doivent se comporter. Réflexions sur les bonnes habitudes et les bonnes

pratiques à contracter pour rendre un monde humainement habitable. "*Avant la loi morale, l'Ethique*" (Paul Ricoeur).

Economie sociale et solidaire : "On regroupe sous le terme d'économie sociale tout un pan de l'activité économique qui n'est ni une entreprise capitaliste, ni une entreprise publique, puisqu'il dépend du secteur privé.

On parle aussi de troisième ou tiers secteur : le premier secteur étant le secteur capitaliste dont le but est la rentabilisation des investissements par la recherche de profit, et le deuxième secteur étant le secteur public dont l'activité cherche à satisfaire ce qu'il juge être l'intérêt général. L'appellation tiers secteur amène à considérer l'économie sociale comme une forme pour "entreprendre autrement". Les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles constituent ce tiers secteur. On parle ainsi d'économie sociale et solidaire en y incluant de nouvelles formes d'activités, dont notamment l'insertion par l'activité économique.

Idéal : Qui est conçu et représenté sans être ou pouvoir être perçu par les sens ; ce que l'on conçoit comme modèle absolu, le meilleur possible, qui devrait satisfaire pleinement.

Personne vulnérable : Qui peut être blessée, frappée par un mal / qui peut être facilement atteinte, se défend mal ; faible, qui donne prise à une attaque. La notion de personne vulnérable est une évolution récente du droit français, créée pour mieux protéger les personnes les plus exposées aux agressions de la société et de leurs concitoyens.

Projet : ce que l'on se propose de réaliser ; image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre



/ dessin - intention - plan - résolution ; esquisse, ébauche / tout ce par quoi l'homme tend à modifier le monde ou lui-même, dans un sens donné.

Synergie : du grec synergia : *coopération* ; action simultanée et coordonnée de plusieurs personnes ou institutions permettant d'exécuter un mouvement ou d'accomplir une fonction.

Utopie : Conception imaginaire d'un gouvernement idéal. - Système ou projet qui paraît irréalisable. Du grec ou : *non* et topos : *lieu* : nulle part. Mais l'utopie peut être définie comme un projet idéal dont on sait qu'on ne l'accomplira que partiellement.

Sigles :

AAE : Activité d'Accompagnement Educatif (cadre administratif)

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert (cadre judiciaire)

ARSEA : Association Régionale des Sauvegardes de l'Enfance et de l'Adolescence (années 50)

ASIE : Accompagnement social vers l'insertion et l'emploi

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

ESAT : Etablissement et Service d'Aide au Travail (CAT)

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes majeurs en Difficulté

IME : Institut Médico-Educatif

IOE : Investigations et Orientations Educatives

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

TMP : Tutelle aux Majeurs Protégés

TPSA : Tutelle aux Prestations Sociales Adultes

TPSE : Tutelle aux Prestations Sociales Enfants

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UNASEA : Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (années 90)

UNARSEA : Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (années 50)

UNIOPSS : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Liens (documents disponibles au siège de l'Association et prochainement sur le site Internet)

Les statuts de l'association

(juin 2005)

La plaquette de 2003 *(2007)*

Le règlement général de fonctionnement de l'association *(novembre 2006)*

Les projets de services

Les référentiels qualité

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Déclaration Internationale des Droits des

Personnes Handicapées

La Charte Européenne des Droits Fondamentaux

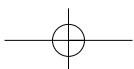
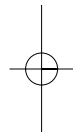
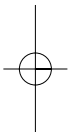
La Charte de la diversité

La Charte des Droits et Libertés de la Personne accueillie



Enfants, Adultes, Familles
Association Sauvegarde 85





Atelier thérapeutique de PAO de l'Association ARMB



Enfants, Adultes, Familles

Association Sauvegarde 85

Chemin de la Pairette - BP 163
85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 05 33 59
Fax 02 51 62 10 07
E-mail : dg@sauvegarde-85.asso.fr